



## **CLUB DE LA RETRAITE SPORTIVE DE L'AGGLOMERATION MOULINOISE**

Immatriculation Registre Opérateurs de Voyages et de Séjours N°: M0381200323

23 rue Marcellin Desboutin 03000 MOULINS - Tél : 04 70 20 62 88

Courriel : [retraite.sportive.agglo.mouloise@orange.fr](mailto:retraite.sportive.agglo.mouloise@orange.fr)

Site internet : [www.rsamoulins.fr](http://www.rsamoulins.fr)

Moulins, le 06 septembre 2018

Chers adhérents,

Le prochain séjour « neige » se déroulera à

### **La Clusaz, du dimanche 27 janvier au dimanche 3 février 2019.**

Adresse de l'hébergement : AZUREVA LA CLUSAZ LES CONFINS  
3739, Route des Confins 74220 LA CLUSAZ  
[laclusaz@azureva-vacances.com](mailto:laclusaz@azureva-vacances.com)  
Téléphone : 04 50 32 32 32

La Clusaz est située dans le massif des Aravis en Haute-Savoie.

### **Le prix du séjour est fixé à 574 €.**

Les inscriptions se feront jusqu'au **6 octobre 2018**.

Une liste d'attente sera établie ; elle donnera la priorité aux skieurs et aux raquettes.

Un premier versement de 270 € par personne sera effectué à l'inscription.

Le solde de 304 € par personne sera versé pour le 16 décembre.

Les paiements s'effectueront par chèque bancaire libellé à l'ordre de **Club de la Retraite sportive** et transmis à

Jean-François LAMPIN  
607 route des Vignes  
03210 CHEMILLY

Seuls les adhérents à jour de cotisation seront acceptés.

Le départ se fera du parking de la rue de Grillet à Yzeure à une heure qui vous sera précisée ultérieurement.

Les déjeuners du premier et du dernier jour sont à la charge de chacun (arrêts prévus dans une cafétéria).

Ci-après, les conditions générales d'annulation, les mesures de sécurité, les assurances.

.../...

## Conditions générales d'annulation

Le club a souscrit une assurance « annulation voyage » auprès de la **MACIF**.

Vous trouverez ci-après des précisions supplémentaires en cas d'annulation de votre voyage

1) **Annulation dont le motif entraîne la prise en charge par la MACIF** dans le cadre du contrat souscrit (maladie justifiée, ...) : le remboursement à l'adhérent se fera selon les modalités ci-dessous.

- Plus de 30 jours avant le départ ..... aucune indemnisation.
- De 29 à 15 jours avant le départ..... 25% du prix du voyage.
- De 14 à 3 jours avant le départ ..... 75% du prix du voyage.
- Moins de 3 jours avant le départ ..... 100% du prix du voyage

2) **Annulation pour convenance personnelle**, ou pour tout motif **non pris en charge** dans le cadre du contrat souscrit **auprès de la MACIF** : les modalités suivantes seront appliquées, conformément aux conditions générales du prestataire du séjour.

Restent à la charge de l'adhérent :

- Entre 59 jours et 30 jours inclus avant la date d'arrivée : ..... 15% du montant du séjour.
- Entre 29 jours et 15 jours inclus avant la date d'arrivée : ..... 30% du montant du séjour.
- Entre 14 jours et 8 jours inclus avant la date d'arrivée : ..... 50% du montant du séjour.
- Moins de 8 avant la date d'arrivée  
ou en cas de non présentation à la date d'arrivée : ..... 100% du montant du séjour.
- Interruption de séjour : ..... 100% du montant du séjour.

**! AUCUN REMBOURSEMENT DE LA PART « TRANSPORT » (100 €) NE POURRA ÊTRE EFFECTUÉE !**

## Mesures de sécurité

Le séjour « neige » organisé chaque année répond à un double objectif :

- Permettre aux adhérents de découvrir une région montagneuse en période hivernale au travers de promenades libres ou organisées à partir de notre lieu d'hébergement
- et bien sûr de fournir aux amateurs de sports d'hiver la possibilité de pratiquer leur activité préférée.

Pour votre sécurité, vous devez respecter les mesures suivantes :

- ne pas s'éloigner seul de la station mais le faire en groupe (*un groupe étant composé d'un minimum de deux personnes !*) ; un des participants étant, si possible, équipé d'un téléphone portable ;
- choisir comme itinéraire de promenade un circuit bien signalé : route ou chemin balisé ;
- port du casque obligatoire pour les skieurs ;
- pour les skieurs : interdiction formelle de skier hors-piste ;
- pratique encadrée des activités sportives (*ski alpin et raquettes à neige*) et respect des consignes données par les animateurs. Une activité sportive réalisée en dehors du groupe encadré ne peut, en aucun cas, engager la responsabilité de l'association.

## Assurances

Votre licence FFRS vous assure la garantie « dommages corporels ».

Les pratiquants de sports d'hiver (*ski et raquettes à neige*) devront s'assurer qu'ils sont couverts en responsabilité civile par leur contrat d'assurance familial.

Bien cordialement,

Le Président,



Michel JARDONNET

**SÉJOUR « NEIGE » à La Clusaz, du 27 janvier au 3 février 2019**

**Solde à envoyer à Jean-François LAMPIN, 607 route des Vignes 03210 CHEMILLY  
pour le **16 décembre 2018.****

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Numéro de licence FFRS : \_\_\_\_\_  
Nature de l'activité : **ski alpin**       **raquettes**       **balade**

Chèque bancaire à l'ordre de Club de la Retraite sportive – **304 € par personne**

Date et signature :

---

**SÉJOUR « NEIGE » à La Clusaz, du 27 janvier au 3 février 2019**

**1<sup>er</sup> versement à envoyer à Jean-François LAMPIN, 607 route des Vignes 03210 CHEMILLY  
à l'inscription.**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Chèque bancaire à l'ordre de Club de la Retraite sportive – **270 € par personne**

Date et signature :

---

***A retourner avec votre inscription après l'avoir remplie et signée :***

Je soussigné(e) .....<sup>1</sup> déclare être en possession  
d'une licence FFRS en cours de validité (*ce qui me garantit pour les risques d'accident  
corporel*) et

d'une assurance personnelle en responsabilité civile.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de déroulement du séjour et les approuve.

A ..... , le .....2018.

Signature :

---

<sup>1</sup> Nom et prénom